

# HELIJET

## Avion Hélicoptère

Aéroport  
Chambéry Aix les Bains  
73420 VIVIERS DU LAC

Tél: 33 (0)4 79 22 69 73

Fax: 33 (0)4 79 09 77 50

[info@helijet.fr](mailto:info@helijet.fr)



## Formation CPL(H) Commercial Pilot Licence Helicopter ( Pilot Professionnel Hélicoptère) reconversion de licence étrangère OACI 10H00+05H00 VSV

Notre école est homologuée DGAC pour la formation CPL(H) en reconversion de licence étrangère OACI conformément à l'Arrêté du 31 juillet 1981.

Nous effectuons cette formation sur hélicoptère Robinson R22BII, R44 RavenII et Eurocopter AS350BA.

### Conditions préalables :

- Etre âgé de 18 ans révolus.
- Etre titulaire d'une licence de pilote professionnel hélicoptère en cours de validité délivrée conformément aux normes de la convention de l'aviation civile internationale par Etat étranger .
- Justifier comme pilote d'hélicoptère de l'expérience minimum suivante en heures de vol :
  - ✓ Soit 150H
  - ✓ Soit 130H si le candidat possède la licence de pilote privé avion.
  - ✓ Soit 70H si le candidat possède la licence de pilote professionnel avion.

Ces temps de vol sur hélicoptère doivent comprendre au moins 35H en qualité de commandant de bord dont 10H en voyage.

- Etre titulaire de l'aptitude médicale de Classe 1.
- Etre titulaire de l'examen théorique CPL(H)
- Satisfaire à une évaluation préalable en vol.
- Si le candidat détient une qualification IR vol aux instruments ou une qualification au vol de nuit, il est dispensé des 05H00 de VSV.

### Contenu de la formation :

- 10 séances au sol chacune de 30 min incluant les rappels théoriques, la révision de la réglementation, les briefings avant vol.
- 10 séances en vol totalisant 10H00 selon notre programme approuvé.
- 5 séances en vol simulé VSV totalisant 05H00.

**Documentation fournie :**

Classeur de formation incluant :

- Le programme détaillé de la formation
- Les fiches pédagogiques
- Le programme de l'examen en vol.
- Les rappels des réglementations relatives aux licences et aux hélicoptères.

**Budget :**

	R22 BII		R44 Raven II		AS350 BA		
	Heures	Prix unitaire HT	Montant	Prix unitaire HT	Montant	Prix unitaire HT	Montant
<b>Vol d'évaluation :</b>							
Instructeur en vol	1	41,81	41,81	41,81	41,81	41,81	41,81
Hélicoptère carburant inclus	1	284,28	284,28	484,95	484,95	811,04	811,04
<b>Documentation</b>			100,00		100,00		100,00
<b>Formation 10H00 :</b>							
Instructeur au sol	3	41,81	125,43	41,81	125,43	41,81	125,43
Instructeur en vol	10	41,81	418,10	41,81	418,10	41,81	418,10
Hélicoptère carburant inclus	10	284,28	2 842,80	484,95	4 849,50	811,04	8 110,40
<b>Formation 05H00 VSV :</b>							
Instructeur en vol	5	41,81	209,05	41,81	209,05	41,81	209,05
Hélicoptère carburant inclus	5	284,28	1 421,40	484,95	2 424,75	811,04	4 055,20
<b>Examen en vol (1):</b>							
Instructeur en vol	2,5	41,81	104,53	41,81	104,53	41,81	104,53
Hélicoptère carburant inclus	2,5	284,28	710,70	484,95	1 212,38	811,04	2 027,60
<b>Total HT</b>			<b>6 258,10</b>		<b>9 970,49</b>		<b>16 003,16</b>
<b>TVA 19,6%</b>			<b>1 226,59</b>		<b>1 954,22</b>		<b>3 136,62</b>
<b>Total TTC</b>			<b>7 484,68</b>		<b>11 924,71</b>		<b>19 139,77</b>

(1) non inclus prix facturé par DGAC.

NB : ce budget est estimatif, le nombre d'heures de vol peut être éventuellement majoré selon la progression du candidat.

**Subventions :**

Dans certains cas, le coût de votre formation peut être pris en charge par votre organisme de formation continue. Renseignez-vous auprès de votre employeur actuel, si vous êtes salarié d'une entreprise et que votre employeur cotise à FONGECIF, renseignez-vous auprès de : FONGECIF 204 Faubourg Marché 73000 CHAMBERY Tél 04 79 96 31 48 Annecy Tél 04 50 57 55 69

**Financement :** Votre formation peut être financée par prêt bancaire, consultez votre banque habituelle.